

est tout à fait d'accord avec les sanctions prises par le Canada contre la Rhodésie du Sud.

M. Nesbitt: Je renseignerai volontiers le ministre. Comme le Canada a établi un précédent à l'égard de ses relations avec des pays étrangers, le gouvernement aurait dû demander au Parlement d'approuver ou de désapprouver, selon le cas, les mesures prises contre la Rhodésie. A mon sens, ces mesures sont anticonstitutionnelles, du moins la plupart, et n'ont aucun effet légal. A ce propos, j'estime que si l'on avait demandé au Parlement d'examiner la question, le gouvernement aurait pu fournir beaucoup de détails sur ce qui se passe véritablement en Rhodésie.

Je pense aux offres faites par le gouvernement britannique au gouvernement de M. Smith, aux offres faites par le gouvernement de M. Smith au gouvernement britannique, de même qu'à d'autres choses dont il est question dans cet article rédigé par l'ancien gouverneur de Rhodésie, M. Whitehead. Cela aurait permis à la Chambre de juger de l'opportunité d'adopter une politique de sanctions contre la Rhodésie. Les députés auraient reçu certains renseignements qu'ils n'ont pas reçus mais qui leur seront communiqués, j'espère, avant que nous en ayons terminé avec cette affaire.

● (4.20 p.m.)

De toute façon, même si nous n'avons pas eu l'occasion de les approuver, les politiques du gouvernement sont anticonstitutionnelles. Je ne suis pas disposé à dire si j'approuve ou désapprouve ces politiques avant d'avoir été mis au courant de tous les éléments et je crois qu'à ce sujet, tous les députés sont du même avis que moi, sauf peut-être les députés ministériels. Nous voulons connaître les faits avant d'approuver ou de rejeter ces politiques. Puisque, comme je le disais, ces mesures ou plusieurs d'entre elles sont anticonstitutionnelles, j'espère que le gouvernement soumettra un projet de loi pour que nous l'adoptions ou le rejetions et qu'il nous communiquera toutes les données qu'il possède au sujet de la situation en Rhodésie, et nous pourrons alors décider si ces politiques doivent être adoptées. Pour la plupart, nous n'avons pas assez de données—on ne nous les a pas fournies—pour décider si, oui ou non, ces mesures répressives doivent être adoptées.

J'aurais aimé, monsieur le président, dire quelques mots au sujet du Vietnam mais vu que le comité a déjà bien voulu m'accorder plus de temps, pour parler de cette autre question, j'en laisserai le soin à mes collègues,

surtout à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre qui aura des choses à dire à ce sujet.

M. Brewin: Monsieur le président, je ne tenterai pas de parler des sanctions contre la Rhodésie; l'un de mes collègues, le député d'York-Sud, je crois, en traitera plus tard au cours du débat.

Le premier poste des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures nous permet de faire une revue générale des relations internationales du Canada, du moins de certains faits marquants. Je ne veux pas consacrer toutes mes remarques au Vietnam parce qu'on a déjà parlé de la question à la Chambre, mais je tiens à répéter une chose que j'ai déjà dite ici: la guerre tragique qui se poursuit au Vietnam domine et empoisonne toute l'atmosphère internationale.

Lundi dernier, mon collègue et ami, l'honorable député d'York-Sud, a exposé, dans un discours détaillé et documenté, l'attitude de notre parti. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'il a dit. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu au député d'York-Sud. Selon nous, certains aspects de sa réponse ont besoin d'être tirés au clair et d'autres points exigent une réponse.

Comme en fait foi le compte rendu du 1^{er} février à la page 513, le ministre a déclaré:

Des divergences fondamentales...

J'insiste là-dessus.

...existent entre la politique du Canada et celle des États-Unis à l'égard de cette question.

Plus tard au cours du débat, j'ai demandé au ministre de préciser ces différences fondamentales sur une question si importante qu'elle peut mettre en jeu l'avenir de l'humanité. Le peuple canadien est en droit de s'attendre à une réponse précise à cette question. Il est parfaitement vrai que le ministre a ensuite mentionné le rapport majoritaire de 1962 de la Commission internationale, dont le Canada fait partie. Ce rapport, les membres du comité s'en souviendront, affirmait que les Vietnamiens du Nord, le gouvernement de Saigon ainsi que le gouvernement des États-Unis avaient tous violé l'Accord de Genève de 1954. Mais, en somme, cette Commission n'était pas et n'est pas encore le gouvernement du Canada et le ministre n'a rien dit d'aucune des autres différences fondamentales qu'il avait à l'esprit, différences fondamentales, je le rappelle au comité, entre la politique du Canada et celle des États-Unis.